

MÉMENTO 2025

DONNÉES STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES DE 2023

Ce mémento a pour objectif de présenter les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) en région Grand Est et d'analyser leur poids dans l'agriculture régionale. Il a été réalisé dans le cadre du partenariat entre la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, l'INAO et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est.

- P.2 - VINS ET SPIRITUEUX
- P.3 - PRODUIT LAITIERS
- P.4 - PRODUITS CARNÉS
- P.5 - FRUITS ET LÉGUMES
- P.6 - PRODUITS SUCRÉS
- P.6 - AUTRES PRODUITS
- P.7 - AGRICULTURE BIologique
- P.8-11 - AIRES GÉOGRAPHIQUES
- P.12 - MÉTHODOLOGIE - DÉFINITIONS

PRÉCISIONS

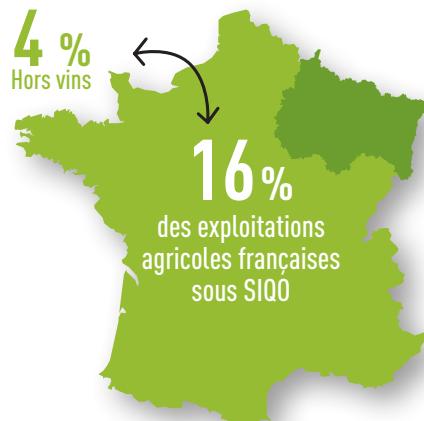
Les règles appliquées pour sélectionner les SIQO attribués à la région Grand Est sont détaillées en page 12.

Cette publication est issue d'un travail partenarial entre :

OBSERVATOIRE DES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO) EN RÉGION GRAND EST



Contribution de la région Grand Est à l'agriculture française sous SIQO



Contribution des SIQO à l'agriculture régionale



AUTRES PRODUITS

1 IGP Pâtes d'Alsace
2 LR Escargots -
Gazon de haute qualité

3

FRUITS ET LÉGUMES

1 IGP Fruit
1 IGP Légume
1 LR Légume

3

PRODUITS SUCRÉS

1 AOP Miel
2 IGP Miel - Bonbon

3

PRODUITS CARNÉS

4 IGP Volailles -
Charcuteries
4 LR Volailles -
Charcuteries

8

22
VINS ET SPIRITUEUX
8 AOP Viticoles
4 IGP Viticoles
10 IG Eau-de-vie et
Spiritueux

22

47
PRODUITS SOUS SIQO
EN GRAND EST

8
PRODUITS LAITIERS
5 AOP Fromages
2 IGP Fromages - Crème
1 LR Crème

8

AOP •
Appellation
d'Origine
Protégée

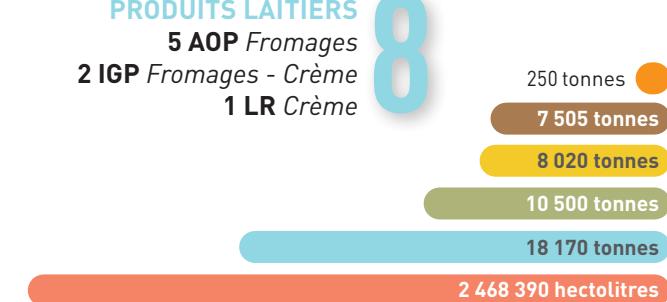
AOC •
Appellation
d'Origine
Contrôlée

IGP •
Indication
Géographique
Protégée

IG •
Indication
Géographique

LR •
Label Rouge

AB •
Agriculture
Biologique



Volumes commercialisés de produits sous SIQO en Grand Est

VIN ET SPIRITUEUX



22 produits sous SIQO

Nombre et nature des vins et spiritueux sous SIQO en Grand Est

8 VINS AOP

- ALSACE GRAND CRU*
- ALSACE OU VIN D'ALSACE
- CRÉMANT D'ALSACE
- CHAMPAGNE
- COTEAUX CHAMENOIS
- ROSÉ DES RICEYS
- CÔTES DE TOUL
- MOSELLE

4 VINS IGP

- HAUTE-MARNE
- COTEAUX DE COIFFY
- CÔTE DE MEUSE
- LORRAINE

2 SPIRITUEUX IG-AOC

- MARC D'ALSACE (Gewurztraminer)
- MIRABELLE DE LORRAINE

8 SPIRITUEUX IG

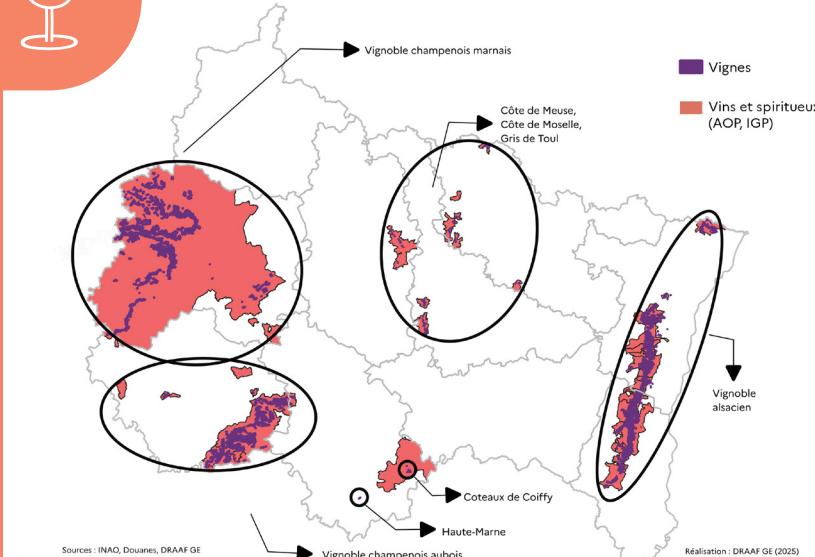
- EAU-DE-VIE DE VIN DE LA MARNE OU FINE CHAMENOISE
- MARC DE CHAMPAGNE OU MARC CHAMENOIS OU EAU-DE-VIE DE MARC CHAMENOIS
- RATAFIA CHAMENOIS
- FRAMBOISE D'ALSACE
- KIRSCH D'ALSACE
- MIRABELLE D'ALSACE
- QUETSCH D'ALSACE
- WHISKY D'ALSACE OU WHISKY ALSACIEN

12 VINS
10 EAU-DE-VIE ET SPIRITUEUX

*dont 51 AOP
Alsace Grand Cru suivies d'un nom de lieux-dits



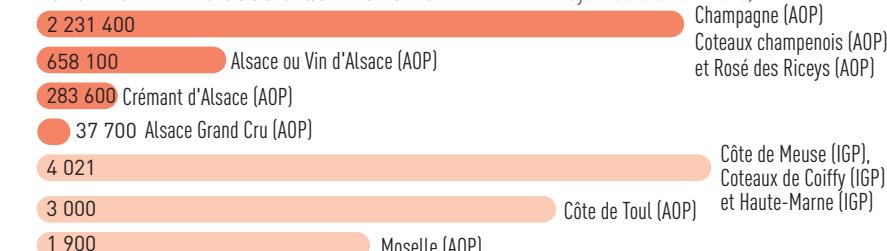
• VIGNOBLES DU GRAND EST



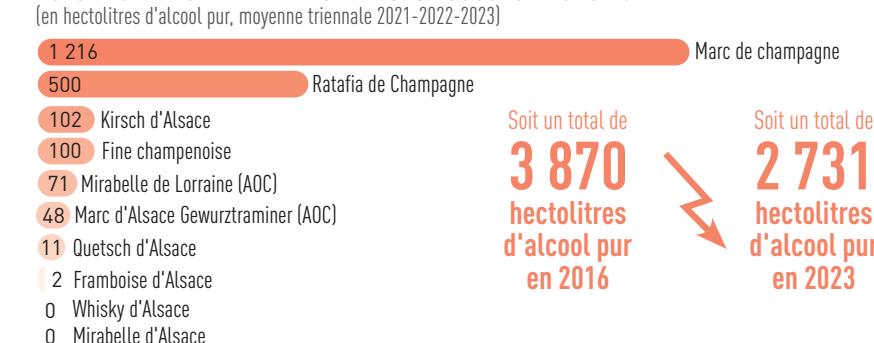
• SURFACES DE VIGNOBLE EN PRODUCTION EN GRAND EST (en hectares)



• VOLUMES DE VINS SOUS SIQO PRODUITS (en hectolitres, moyenne 5 ans 2019-2023)



• VOLUMES D'EAUX-DE-VIE ET SPIRITUEUX SOUS IG PRODUITS



Sources : Chiffres clés 2023 et 2024 de l'INAO, Recensement Agricole 2020, Valeur vénale des terres AGRESTE, Statistique Agricole Annuelle 2024 Agreste, Casier Viticole Informatisé 2024 Douanes, FLORES 2023 de l'INSEE

• CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE

- Les établissements de transformation emploient **7 782 salariés** en Grand Est dont :
 - 74 % en fabrication de vins effervescents,
 - 22 % en vinification,
 - 3 % en production de boissons alcooliques distillées (produits sous signe ou non)



EN VINS

- La production sous SIQO concerne **94 % des déclarants de récolte** en Grand Est, soit près de **23 500 opérateurs**
- La production viticole représente en Grand Est **39 %** de la valeur de la production agricole régionale

EN EAUX-DE-VIE ET SPIRITUEUX

- **355 opérateurs habilités** en Grand Est dont **207 distillateurs / élaborateurs**



• DANS LA FILIÈRE VITI-VINICOLE NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :

- 40 %** des revenus d'exportation français en vins
- 23 %** des exploitations cultivant de la vigne sous SIQO
- 8 %** des volumes de vins sous SIQO commercialisés

• VALEUR VÉNALE DES TERRES EN GRAND EST

932 - 1 184
Aube Marne
pour les vignes de Champagne

(en milliers euros/hectare)

91 - 138
Bas-Rhin Haut-Rhin
pour les vignes d'Alsace

(en milliers euros/hectare)

2 468 390 hectolitres
de production globale de produits sous SIQO en Grand Est, en 2023

PRODUITS LAITIERS



8 produits sous SIQO

Nombre et nature des produits laitiers sous SIQO en Grand Est

5 FROMAGES DE VACHE AOP

- BRIE DE MEAUX
- MUNSTER ou MUNSTER GÉROMÉ
- CHAOURCE
- ÉPOISSES
- LANGRES

1 FROMAGE DE VACHE IGP

- SOUMAINTRAIN*

*8 % aire géo en Grand-Est, 40 % producteurs

1 CRÈME IGP

- CRÈME FRAÎCHE FLUIDE D'ALSACE

1 CRÈME LR (couplée IGP)

- CRÈME FLUIDE (LR 10/89)

AUTRES PRODUITS LAITIERS SOUS SIQO EN GRAND EST

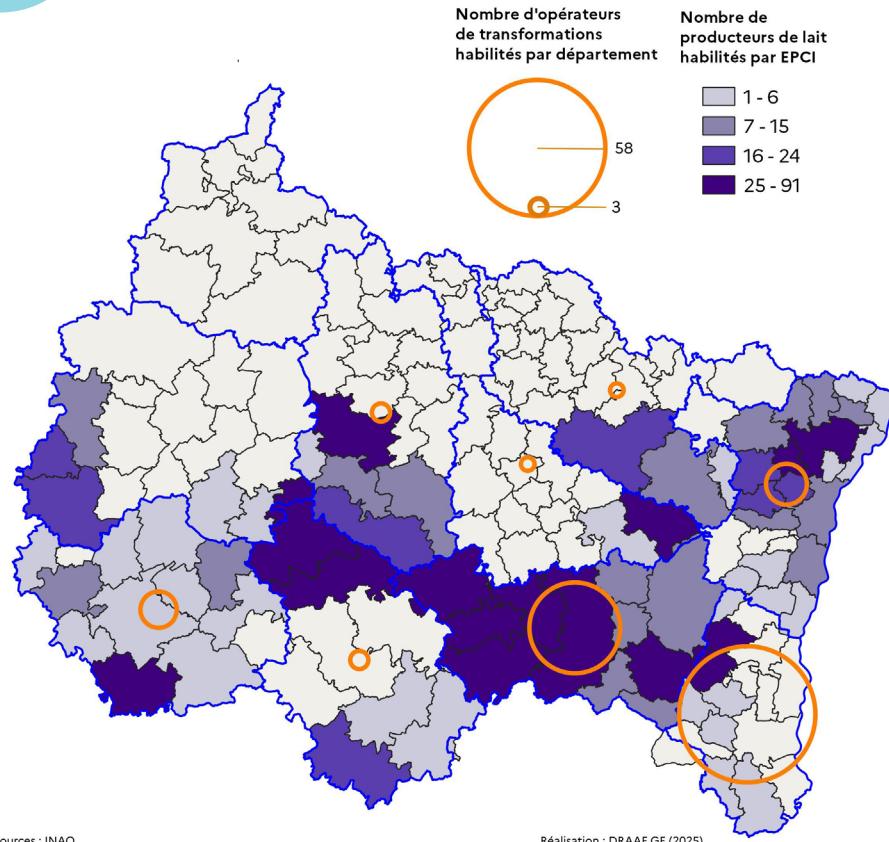
- L'IGP EMMENTAL Français Est-Central (10 % production)

189 millions d'euros  **+ 14 %**
(par rapport à 2016)

Chiffre d'affaires des produits laitiers sous SIQO en Grand Est



LOCALISATION DES PRODUCTEURS DE LAIT ET TRANSFORMATEURS HABILITÉS



CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE

- 1 025 exploitations laitières, soit 26 % des exploitations

ayant des vaches laitières en Grand Est, sont habilitées pour produire du lait destiné aux produits laitiers sous SIQO



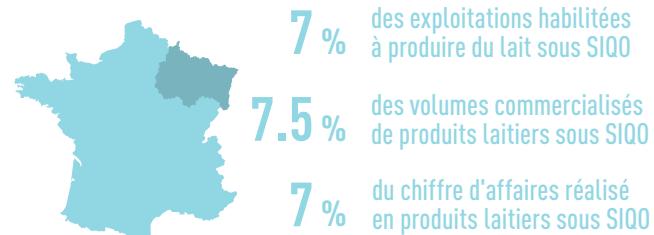
115 opérateurs de transformations habilités*

dont 9 affineurs exclusifs

*un même opérateur peut être habilité pour plusieurs activités

- Les fromages commercialisés sous SIQO représentent 7 % des volumes de fromages commercialisés en Grand Est.

DANS LA FILIÈRE LAITIÈRE NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :



VOLUMES DE PRODUITS LAITIERS SOUS SIQO COMMERCIALISÉS

(Volumes fermiers compris)

18 170 tonnes  **- 1 %**
(par rapport à 2016)

9 062 tonnes

 **+ 1.35 %**
Fromage de vache à pâte molle à croûte fleurie

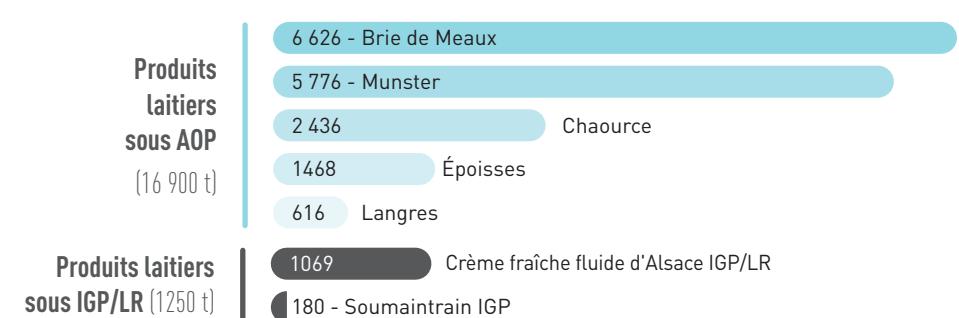
8 040 tonnes

 stable
Fromage de vache à pâte molle à croûte lavée

1 069 tonnes

 **- 19 %**
Crème fraîche fluide

VOLUMES COMMERCIALISÉS PAR SIGNE GÉOGRAPHIQUE (en tonnes, en 2023)



Seul le brie de Meaux a une production 100 % au lait cru, pour les autres, la production est mixte (cru/pasteurisé)

PRODUITS CARNÉS



8 produits sous SIQO

Nombre et nature des produits carnés sous SIQO en Grand Est

• 5 VOLAILLES SOUS SIQO

2 IGP

- VOLAILLES DE LA CHAMPAGNE
- VOLAILLES D'ALSACE

3 LR

- DINDE NOIRE FERMIÈRE ÉLEVÉE EN PLEIN AIR (LA 16/91)
- POULET FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR (LA 08/87)
- CHAPON FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR (LA 14/98)

• 3 CHARCUTERIES SOUS SIQO

2 IGP

- BOUDIN BLANC DE RETHEL
- NOIX ET JAMBON SEC DES ARDENNES

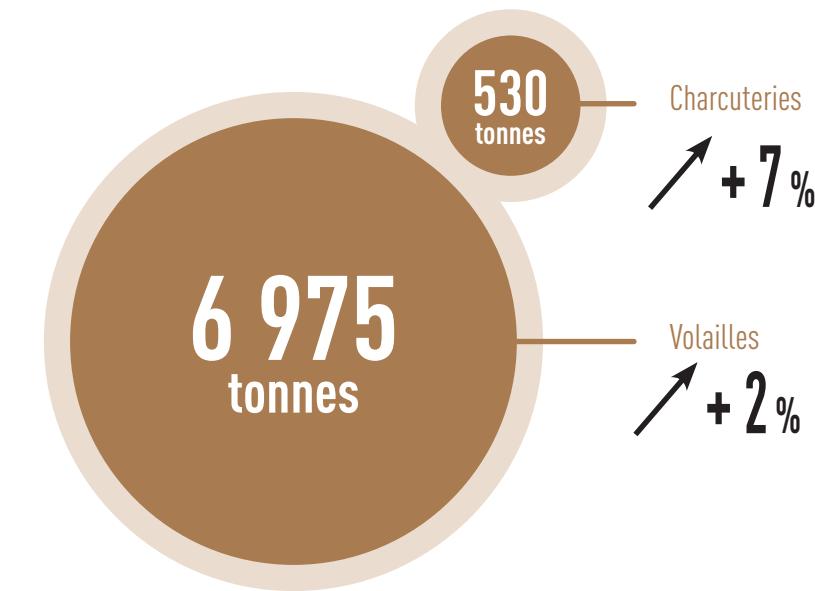
1 LR

- JAMBON CUIT SUPÉRIEUR DE PORC FERMIER (LA 45/88)

7 705 tonnes

de production globale de produits sous SIQO en Grand Est, en 2023

• VOLUMES DE PRODUITS CARNÉS SOUS SIQO COMMERCIALISÉS (en 2023, Évolution/2018)



• AUTRES PRODUITS BÉNÉFICIAINT D'UN LABEL ROUGE EN GRAND EST

- VIANDES FRAÎCHES OU SURGELÉES ET ABATS DE PORC (LA 16/06)
- VIANDE BOVINE DE RACE SALERS (LA 08/04)
- AGNEAU DE PLUS DE 14 KG CARCASSE (LA 01/12)
- POULET JAUNE FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR, ENTIER ET DÉCOUPÉ, FRAIS OU SURGELÉ (LA 03/17) ⁽¹⁾
- POULET NOIR FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR (LA 01/18) ⁽²⁾
- ŒUFS DE POULES ÉLEVÉES EN PLEIN AIR (LA 05/05)
- ŒUFS FERMIERS DE POULES ÉLEVÉES EN PLEIN AIR (LA 18/98)

⁽¹⁾ Nouveau LR enregistré le 26/04/2018

⁽²⁾ LR enregistré le 05/09/2018

• CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE



• Les volailles commercialisées sous SIQO représentent **6.3 %** des volumes de volailles commercialisées en Grand Est

• **14 % des exploitations** ayant des volailles en Grand Est sont habilitées à produire sous SIQO, soit environ **70 exploitations agricoles**

• **4 % des exploitations** à orientation bovins, ovins, caprins et porcins en Grand Est sont habilitées à produire sous SIQO, soit environ **290 exploitations agricoles**

• **8 opérateurs** (abattoirs et transformateurs) sont habilités dont:

- 2 abattoirs de volailles sous SIQO
- 2 abattoirs en viande de boucherie sous SIQO
- 4 sites de transformation en charcuterie sous SIQO

• DANS LA FILIÈRE DES PRODUITS CARNÉS NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :



1.3 % des exploitations habilitées à produire de la volaille sous SIQO

1.6 % des volumes commercialisés de volailles sous SIQO

1.5 % des volumes commercialisés de charcuteries sous SIQO

FRUITS ET LÉGUMES



3 produits sous SIQO

Nombre et nature des fruits et légumes sous SIQO en Grand Est

2 LÉGUMES SOUS SIQO

- CHOUCRUTE LR (LA 01/09)
- CHOUCRUTE D'ALSACE IGP

1 FRUIT SOUS SIQO

- MIRABELLES DE LORRAINE IGP

8 020 tonnes

de production globale de produits sous SIQO en Grand Est, en 2023



○ LÉGUMES

- **53 exploitations** sont habilitées à produire du chou à choucroute sous SIQO en Grand Est.
Avec une surface de **421 hectares** de choux à choucroute LR ou IGP
Et une production de **3 080 tonnes** choucroute LR ou IGP
- **10 choucruteries** sont habilitées à fabriquer de la choucroute sous SIQO.



○ FRUITS

- **54 exploitations** sont habilitées à produire des Mirabelles de Lorraine IGP en Grand Est
- Avec une surface de **590 hectares** de vergers de mirabelliers en IGP
- Et une production de **4 940 tonnes** de Mirabelles de Lorraine IGP (moyenne 2021-2022-2023)
- **3 opérateurs** sont habilités en Grand Est pour expédition et/ou séchage/congélation/ transformation des Mirabelles de Lorraine IGP



○ CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE

- **61 % de la surface de choux à choucroute** en Grand Est bénéficie du Label Rouge ou IGP (690 ha de choux à choucroute en Grand Est)
- La production de choux à choucroute IGP représente **5 % de la production de choux à choucroute** en Alsace



○ DANS LA FILIÈRE LÉGUMES NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :

- 70 %** des volumes de choux à choucroute produits en France
- 7 %** des volumes commercialisés de légumes sous SIQO (43 150 tonnes en France)



○ CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE

- **37 % de la surface de vergers** en production en Grand Est est destinée à produire des mirabelles
- Les mirabelles représentent **18 % du volume de fruits** issus de vergers produits en Grand Est
- **40 % du volume de mirabelles** produits en Grand Est bénéficie de l'IGP Mirabelles de Lorraine (12 264 t)



○ DANS LA FILIÈRE FRUITS NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :

- 4 %** des exploitants habilités pour fruits à pépins et à noyaux sous SIQO
- 12 %** des volumes commercialisés de fruits sous SIQO (39 454 t) (moyenne 2021-2022-2023)
- 85 %** de la production nationale de mirabelles dont :
- 34 %** Mirabelles de Lorraine IGP

PRODUITS SUCRÉS



3 produits sous SIQO

Nombre et nature des produits sucrés sous SIQO en Grand Est

2 MIELS

- MIEL DE SAPIN DES VOSGES AOP
- MIEL D'ALSACE* IGP

*Acacia, tilleul, toutes fleurs, châtaignier et forêt

250 tonnes

de production globale de produits sous SIQO en Grand Est, en 2023



○ MIELS

56 exploitations sont habilitées à produire du miel sous SIQO Grand Est

224 tonnes de miel produit en 2023

○ CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE



- **8 % des exploitations** ayant des ruches en Grand Est sont habilitées à produire du miel sous SIQO
- Le miel sous SIQO représente **5 % du volume de miel** récolté en Grand Est, en 2023

○ DANS LA FILIÈRE MIEL NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :



- 11 %** des exploitations habilitées à produire du miel sous SIQO
- 8 %** des volumes commercialisés de miel sous SIQO
- 10 %** du chiffre d'affaires de miel sous SIQO



○ CONFISERIE

4 ateliers de fabrication sont habilités à produire de la Bergamote de Nancy IGP en Grand Est, soit :

Une production de **27 tonnes de bonbons**



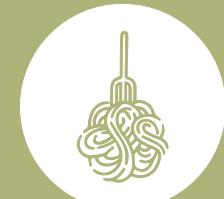
○ AIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA BERGAMOTE DE NANCY IGP

AUTRES PRODUITS



3 produits sous SIQO

Nombre et nature des autres produits sous SIQO en Grand Est



PÂTES D'ALSACE IGP

- **2 OPÉRATEURS HABILITÉS**
- 9 980 tonnes**



ESCARGOTS PRÉPARÉS FRAIS ET SURGELÉS LR (LA 04/83)

- **1 OPÉRATEUR HABILITÉ**
- 198 tonnes**



GAZON DE HAUTE QUALITÉ LR (LA 05/87)

- **1 OPÉRATEUR HABILITÉ**
- 330 tonnes**

10 500 tonnes

de production globale de produits sous SIQO en Grand Est, en 2023

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



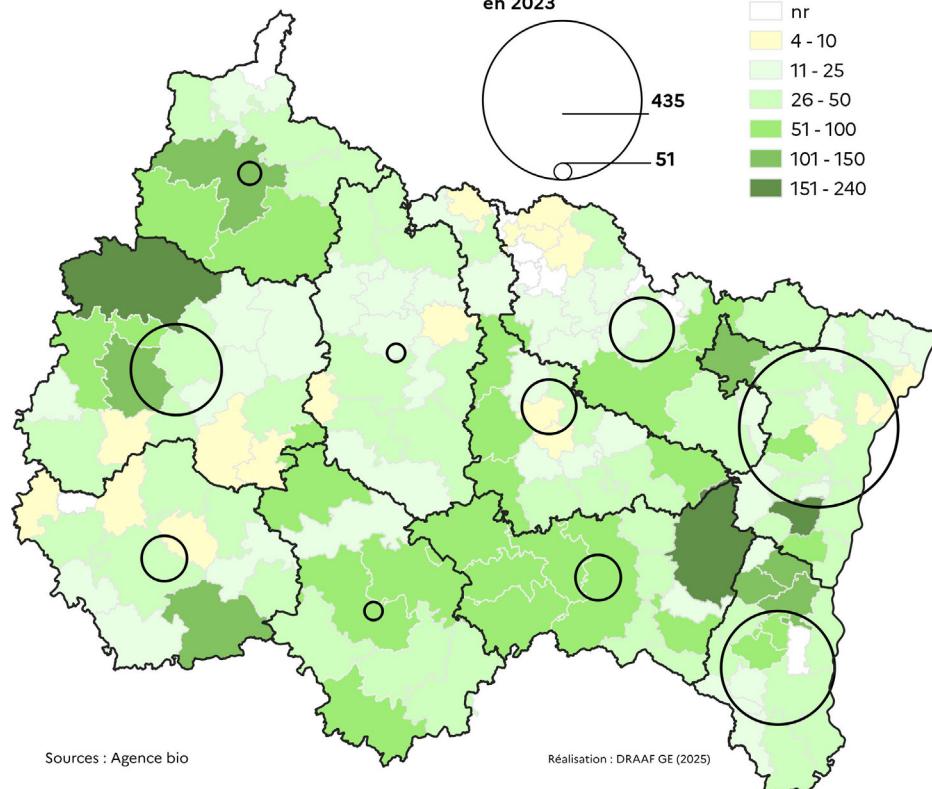
EN 2017 **2 222*** ↗ **EN 2023 3 955***
+ 78 %
Exploitations engagées⁽¹⁾

EN 2017 **127 728*** ↗ **EN 2023 230 947***
+ 81 %
Hectares certifiés ou en conversion

● PRODUCTIONS VÉGÉTALES SURFACES BIO ET EN CONVERSION (hectares, en 2023, évolution/2018)

84 161	Surfaces toujours en herbe	+ 35 %
79 479	Grandes cultures	+ 143 %
48 929	Cultures fourragères	+ 80 %
8 237	Vigne	+ 148 %
2 088	Légumes frais	+ 58 %
2 033	Fruits	+ 80 %
320	Plantes et parfums, aromatiques et médicinales (PPAM)	+ 255 %

● LOCALISATION DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS BIO



● CONTRIBUTION À L'AGRICULTURE RÉGIONALE



- **14 % des exploitations agricoles** du Grand Est sont engagées dans l'agriculture biologique (contre 4 % en 2017)
- **8 % de la SAU régionale** (superficie agricole utilisée) est exploitée selon le mode biologique (contre 4 % en 2017)
- **10 % du cheptel laitier régional** est conduit selon le mode biologique
- **6 % du volume de lait de vache** livré à l'industrie est bio (contre 3 % en 2017)

● DANS LA FILIÈRE BIO NATIONALE LA RÉGION GRAND EST PRÉSENTE :



● PRODUCTIONS ANIMALES CHEPTEL CONDUIT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GRAND EST

(Nombre de tête, en 2023, évolution/2017)

429	- Truies reproductrices	+ 22 %
3 912	- Chèvres	+ 65 %
14 012	- Brebis lait et viande	+ 30 %
16 052	- Apiculture (nombre de ruches)	+ 45 %
18 237	- Vaches allaitantes	+ 17 %
28 844	- Vaches laitières	+ 38 %

1 143 854

Aviculture + 64 %

*Données statistiques et économiques de 2017 et 2023

⁽¹⁾ Une exploitation agricole engagée peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels différents, ces activités pouvant être déjà certifiées ou en conversion

AIRES GÉOGRAPHIQUES



Vins et spiritueux

VINS AOP - AOC

-  Coteaux_Champenois
 -  Rosé de Riceys
 -  Champagne
 -  Cremant d'Alsace
 -  Alsace ou Vins d'Alsace
 -  Moselle
 -  Cotes de Toul

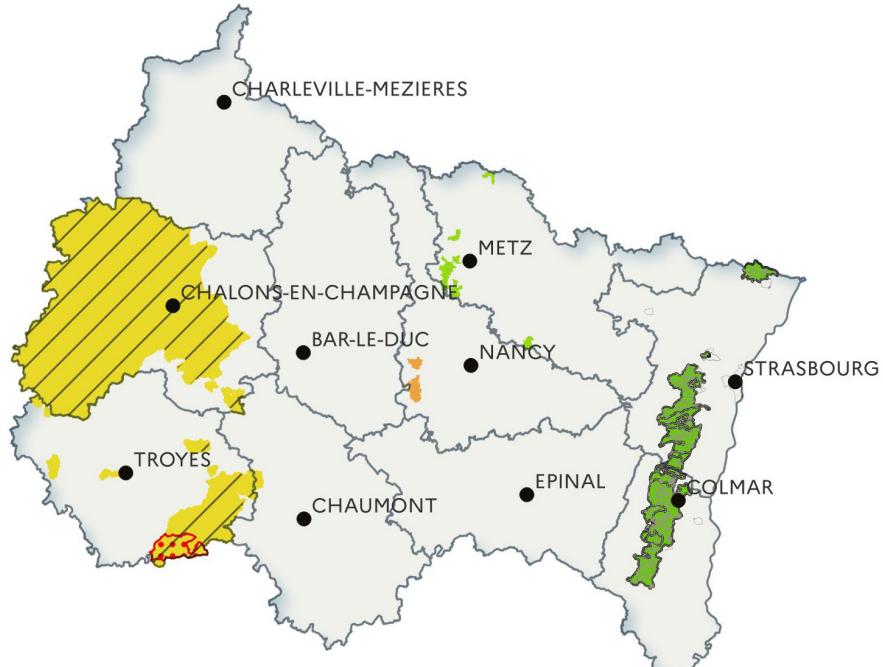
VINS IGP

-  Coteaux de Coiffy
 -  Haute-Marne
 -  Côtes de Meuse

SPIRITUEUX

- IG Ratafia champenois
 - IG Fine champenoise
 - IG Marc champenoise
 - IG Marc d'Alsace
 - IG Mirabelle de Lorraine
 - IG d'Alsace : Framboise d'Alsace,
Kirch d'Alsace, Mirabelle d'Alsace,
Quetsch d'Alsace, Whisky d'Alsace

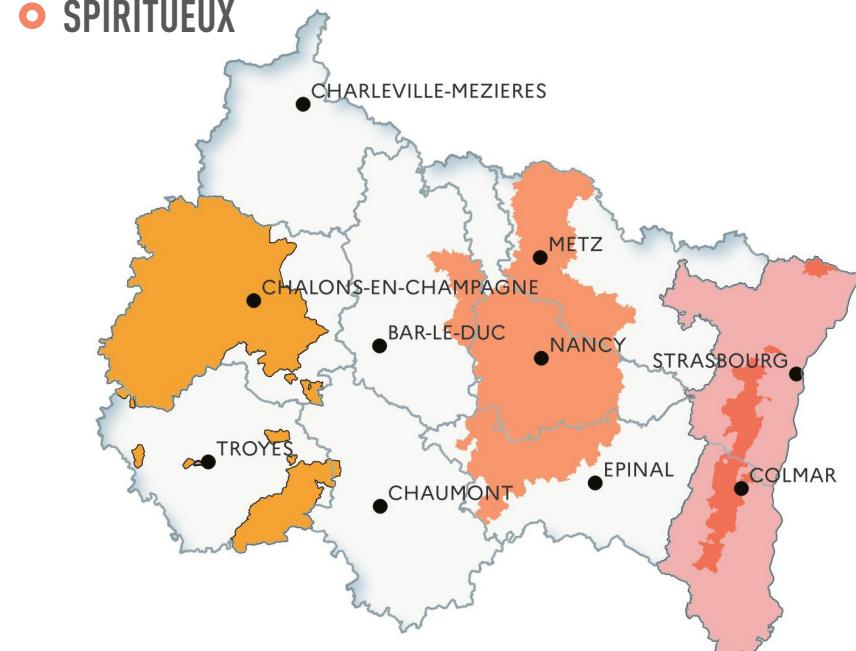
● VINS AOC - AOP



ALSACE GRAND CRU



● SPIRITUEUX



• VINS IGP



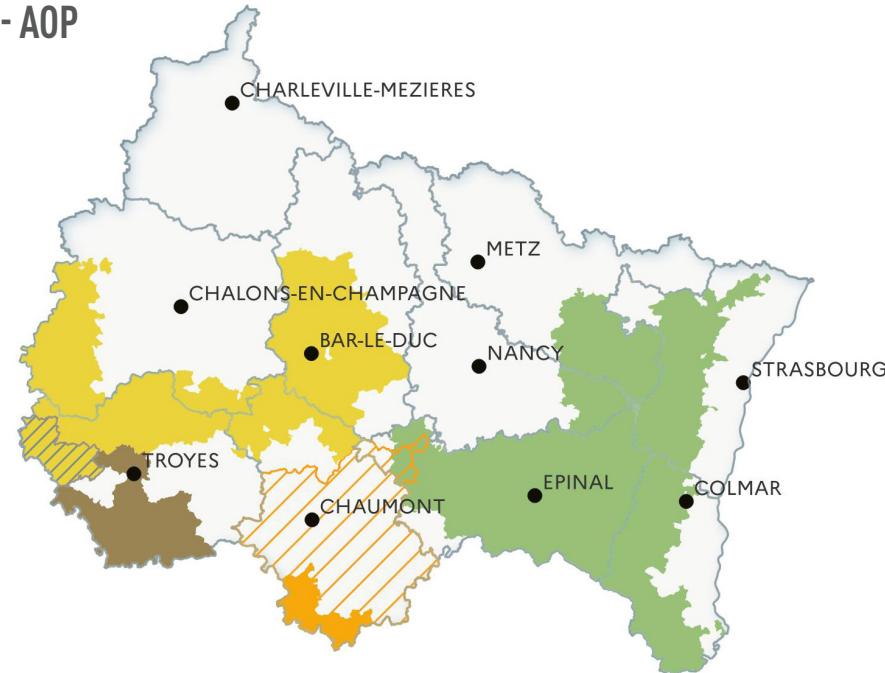
AIRES GÉOGRAPHIQUES



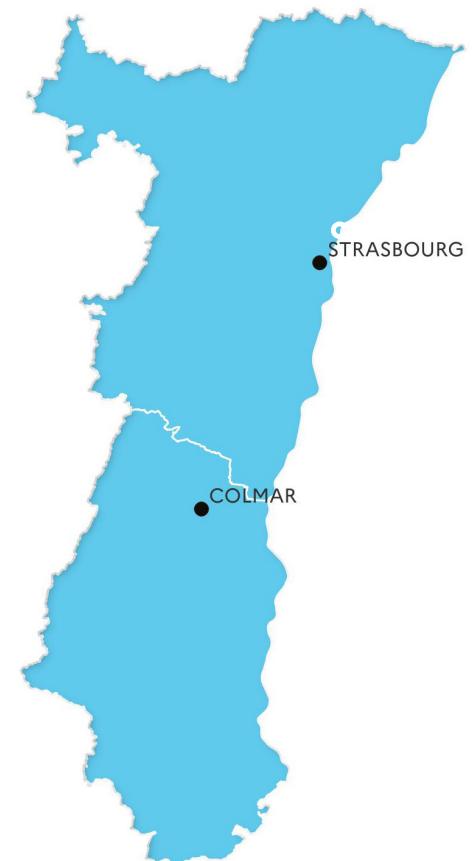
Produits laitiers

FROMAGE AOC - AOP

- Brie de Meaux
- Chaource
- Brie de Melun
- Epoisses
- Munster
- Langres



CRÈME



FROMAGES IGP



CRÈME

- Crème fraîche d'Alsace

AIRES GÉOGRAPHIQUES



Produits
carnés

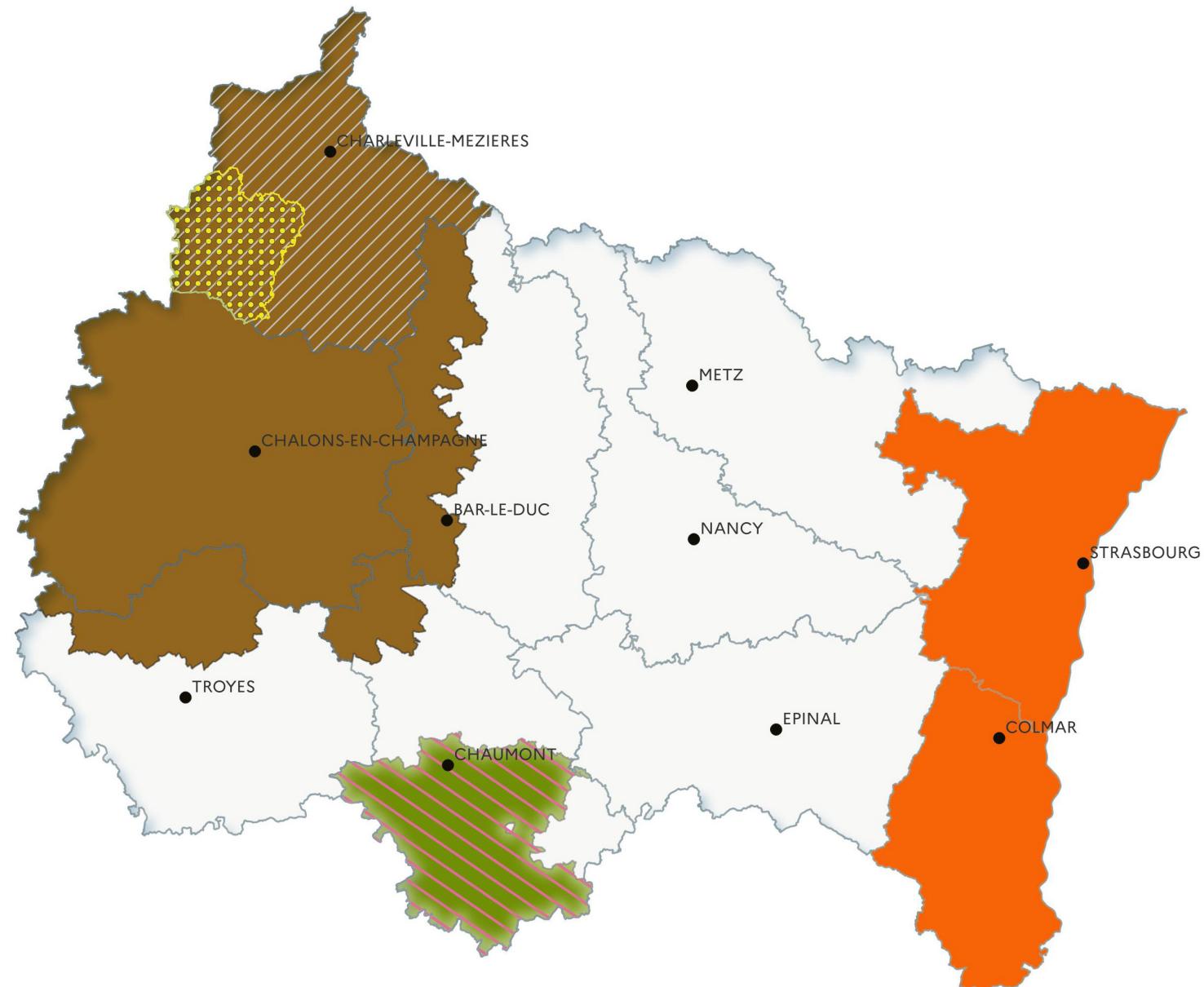
VIANDES

- IGP Volailles d'Alsace
- IGP Volailles de Bourgogne
- IGP Volailles de Langres
- IGP Volailles de Champagne

CHARCUTERIES

- IGP Boudin blanc de Rethel
- IGP Jambon sec des Ardennes

● PRODUITS CARNÉS



AIRES GEOGRAPHIQUES



Fruits et légumes



Produits sucrés



Autres produits

FRUITS ET LEGUMES

- IGP Mirabelles de Lorraine
- IGP Choucroute d'Alsace

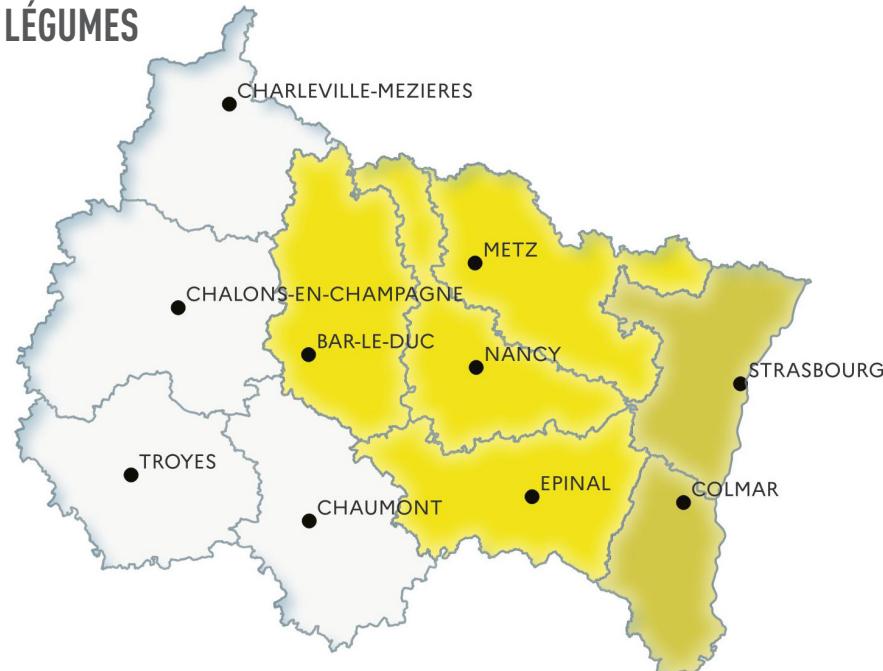
PRODUITS SUCRES

- AOP/AOC Miel de sapin des Vosges
- IGP Bergamotte de Nancy
- IGP Miel d'Alsace

PÂTES ALIMENTAIRES

- IG Pâtes Fraîches d'Alsace

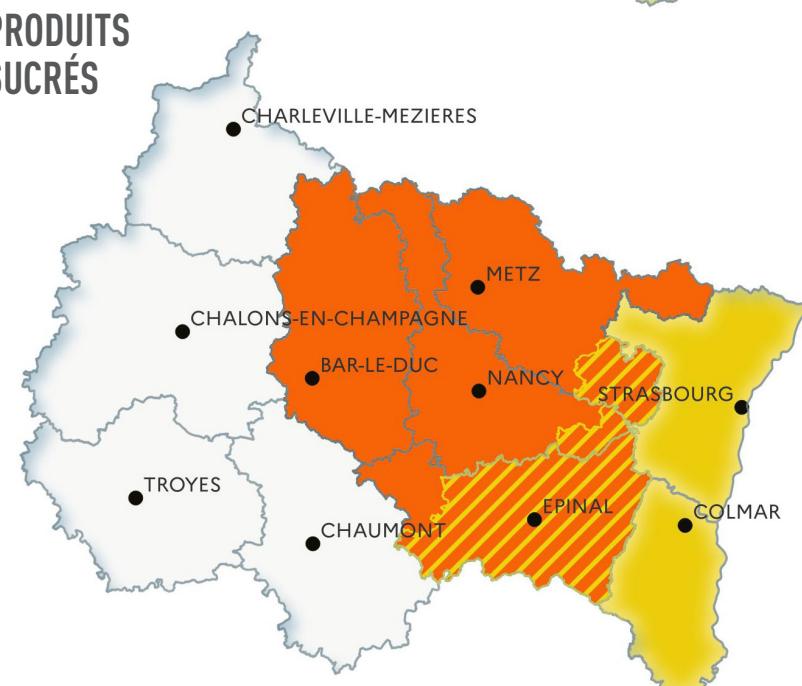
FRUITS ET LÉGUMES



PÂTES ALIMENTAIRES



PRODUITS SUCRÉS





L'appellation d'origine protégée (AOP)

désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

[articles L.641-5 à L641-10 du code rural](#)

[Règlement \(UE\) n° 2024/1143](#)

[Règlement \(UE\) n° 1308/2013](#)



L'appellation d'origine contrôlée (AOC)

désigne des produits répondant aux critères de l'AOP. Elle constitue une étape vers l'AOP et permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.

[articles L.641-5 à L641-10 du code rural](#)



L'indication géographique protégée (IGP)

désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

[articles L641-11 à L641-11-2 du code rural](#)

[Règlement \(UE\) n° 2024/1143](#)

[Règlement \(UE\) n° 1308/2013](#)

[Règlement \(UE\) 2019/787](#)



Le label rouge (LR)

est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires.

[articles L.641-1 à L641-4 du code rural](#)

[Règlement d'usage de la marque Label Rouge - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt \(juin 2013\)](#)



L'agriculture biologique (AB)

garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

[articles L. 641-13, R. 641-26 à R. 641-31 du code rural](#)

[règlement \(UE\) 2018/848](#)

Arrêté du 28 décembre 2021 portant homologation du cahier des charges du mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions du règlement UE 2018/848

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les règles appliquées pour sélectionner les SIQO qui ont été attribués à la région Grand Est

1 - Une indication géographique (IG) dont l'aire ne concerne que la région Grand Est est rattachée à la région.

2 - Pour les LR et si l'aire géographique de l'IG s'étend sur plusieurs régions, on rattache l'IG à la région Grand Est si plus de 19 % de ses opérateurs habilités se situent en région Grand Est. Le calcul ne prend pas en compte les distributeurs et opérateurs de l'amont (fabricants d'aliments, accouveurs). En revanche pour la filière produits carnés, les naisseurs et éleveurs de poulettes sont pris en compte.

3 - Lorsqu'un SIQO a été affecté à la région, 100% des données de production du SIQO ont été affectées à la région (surfaces, volumes commercialisés et chiffre d'affaires)

4 - Pour l'AB, un producteur comptabilisé correspond à un exploitant ayant au moins un atelier en AB (productions végétales ou élevage).

Les chiffres d'affaires hors vins sont estimés à la première mise en marché : en sortie de transformation / conditionnement pour les produits laitiers et charcuteries, en sortie d'abattoir pour les viandes et volailles et à l'expédition pour les fruits et légumes.